



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2021

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE

L'An **DEUX MIL VINGT UN**, le **SEPT AVRIL** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 29 mars, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA,
Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle
MATHIEU, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET,
Pierre DEMAISON, Serge MOLINARI, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ,
Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER

Mme Marielle JUILIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR

M. Marc BERTON a donné procuration à M. Michel COUTIN.

Mme Antonia CHARLES

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 03 mars 2021.

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

M. Richard FROSSARD demande que dans les questions diverses, le point concernant les publications du bulletin municipal, soit précisé et notamment que l'article transmis le 17/11/2020 n'a pas été publié alors même qu'un autre article envoyé le 25/11, l'a été. Aussi il demande que pour remédier à cette situation, l'article transmis le 17/11 soit publié dans l'édition de l'an prochain. Sa demande sera transmise à la commission communication qui assure la publication du bulletin municipal annuellement.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 26 voix pour.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 (disponibles)

La comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable (compte de gestion). Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

Le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Les échanges avec le trésorier de la Collectivités ne permettent pas au moment de l'élaboration de la présente note de présenter l'ensemble des comptes de gestion. En effet, une incompréhension dans l'établissement d'un amortissement d'environ 300€ sur les immobilisations du budget annexe Eau conduit le Trésorier à ne pas nous transmettre les comptes de gestion 2020 du budget principal, du budget vol libre et du budget Eau.

Dans l'attente de la résolution de cette situation, il est tout de même proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion disponible afin de les rapprocher des comptes administratifs 2020 et affecter alors les résultats définitifs dans le cadre de l'approbation des budgets 2021.

M. Molinari souhaiterait que les choses soient plus simples, et que l'on puisse faire une synthèse des comptes de gestions et comptes administratifs qui seraient plus pertinent en termes d'analyse de la gestion. Il est vrai que les documents comptables soumis au vote de l'assemblée délibérante ne sont pas toujours très abordable en terme d'analyse toutefois il revête la forme requise pour délibérer.

a. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Port Plage

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Port Plage présente les résultats suivants

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	535 588,38	171 588,59	707 176,97
Titres de recettes émis (b)	227 209,71	132 099,60	359 309,31
Réductions de titres (c)	1 494,57		1 494,57
Recettes nettes (d = b - c)	225 715,14	132 099,60	357 814,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	535 588,38	171 588,59	707 176,97
Mandats émis (f)	184 534,00	147 302,26	331 836,26
Annulations de mandats (g)		908,64	908,64
Dépenses nettes (h = f - g)	184 534,00	146 393,62	330 927,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	41 181,14		26 887,12
(h - d) Déficit		14 294,02	

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un excédent de la section d'investissement de 41 181.14€ et un déficit de la section d'exploitation de 14 294.02€ soit un excédent total de 26 887.12€

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

b. Approbation du compte de gestion 2020 Concession portuaire

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Concession portuaire présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	440 320,19	49 945,52	490 265,71
Titres de recettes émis (b)	395 669,04	49 945,52	445 614,56
Réductions de titres (c)	69 151,60		69 151,60
Recettes nettes (d = b - c)	326 517,44	49 945,52	376 462,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	440 320,19	49 945,52	490 265,71
Mandats émis (f)	82 672,85	49 271,57	131 944,42
Annulations de mandats (g)		38,23	38,23
Dépenses nettes (h = f - g)	82 672,85	49 233,34	131 906,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	243 844,59	712,18	244 556,77
(h - d) Déficit			

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un excédent de la section d'investissement de 243 844.59€ et un excédent de la section d'exploitation de 712.19€ soit un excédent total de 244 556.77€

Unanimité 26 voix pour.

c. Approbation du compte de gestion 2020 Forêts

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Forêts présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	59 111,47	50 642,23	109 753,70
Titres de recettes émis (b)	10 554,98	3 669,06	14 224,04
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	10 554,98	3 669,06	14 224,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 395,20	50 642,23	94 037,43
Mandats émis (f)	27 065,22	7 822,76	34 887,98
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	27 065,22	7 822,76	34 887,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	16 510,24	4 153,70	20 663,94

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un déficit de la section d'investissement de 16 510.24€ et un déficit de la section d'exploitation de 4 153.70€ soit un déficit total de 20 663.94€

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

3. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

La présentation des comptes administratifs est opérée par Mme Lucie LITTOZ, le vote du compte administratif devant se dérouler en l'absence du Maire.

a. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Port Plage

Le compte administratif 2020 du budget annexe Port-Plage, est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 146 393,62	G 132 099,60	G-A -14 294,02
	Section d'investissement	B 184 534,00	H 225 715,14	H-B 41 181,14

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 25 254,72 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 347 070,19 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		=	=	SOLDE D'EXECUTION (1)
		DEPENSES	RECETTES	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 703 252,53	Q= G+H+I+J 357 814,74	=Q-P -345 437,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 171 648,34	= G+I+K 132 099,60	-39 548,74
	Section d'investissement	= B+D+F 531 604,19	= H+J+L 225 715,14	-305 889,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 703 252,53	= G+H+I+J+K+L 357 814,74	-345 437,79

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire qui quitte la séance.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

b. Approbation du compte administratif 2020 Concession Portuaire

Le compte administratif 2020 du budget annexe Concession portuaire, présenté en annexe A6 est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 49 233,34	G 49 945,52	G-A 712,18
	Section d'investissement	B 82 672,85	H 326 517,44	H-B 243 844,59

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 357 456,86 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 489 363,05	Q= G+H+I+J 376 462,96	=Q-P -112 900,09

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 49 233,34	= G+I+K 49 945,52	712,18
	Section d'investissement	= B+D+F 440 129,71	= H+J+L 326 517,44	-113 612,27
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 489 363,05	= G+H+I+J+K+L 376 462,96	-112 900,09

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

c. Approbation du compte administratif 2020 Forêts.

Le compte administratif 2020 du budget annexe Forêts, présenté en annexe A7 est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 822,76	G	3 669,06
	Section d'investissement	B	27 065,22	H	10 554,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	40 642,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	5 679,98 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	40 567,96	= G+H+I+J	54 866,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 822,76	= G+I+K	44 311,29
	Section d'investissement	= B+D+F	32 745,20	= H+J+L	10 554,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	40 567,96	= G+H+I+J+K+L	54 866,27

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

4. AFFECTATION DE RESULTAT

a. Affectation du résultat 2020 du budget annexe Port Plage au budget principal 2021 suite à fusion.

Par délibération n°2020-102 du 18 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de clôturer les budgets annexes Port Plage et Vol libre et de transférer les résultats et l'actifs de ces budgets au budget principal de la Commune.

Il convient donc d'approuver les résultats de ces deux budgets annexes afin de les intégrer au budget principal 2021.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 254,72 €		347 070,19 €	
Opérations de l'exercice	146 393,62 €	132 099,60 €	184 534,00 €	225 715,14 €
Totaux	171 648,34 €	132 099,60 €	531 604,19 €	225 715,14 €
Résultat de clôture	39 548,74 €	- €	305 889,05 €	- €

Vu les déficits constatés pour l'exercice 2020, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au budget principal 2021 :

39 548.74€ en dépense de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté

305 889.05€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

b. Affectation du résultat du budget annexe Concession portuaire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		- €	357 456,86 €	
Opérations de l'exercice	49 233,34 €	49 945,52 €	82 672,85 €	326 517,44 €
Totaux	49 233,34 €	49 945,52 €	440 129,71 €	326 517,44 €
Résultat de clôture	- €	712,18 €	113 612,27 €	- €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 113 612.27€, il est proposé :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 712.18€ en recette à la section d'investissement au compte 1068, et

De reprendre le déficit de la section d'investissement de 113 612.27€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

c. Affectation du résultat du budget annexe Forêts

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		40 642,23 €	5 679,98 €	
Opérations de l'exercice	7 822,76 €	3 669,06 €	27 065,22 €	10 554,98 €
Totaux	7 822,76 €	44 311,29 €	32 745,20 €	10 554,98 €
Résultat de clôture	- €	36 488,53 €	22 190,22 €	- €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 22 190.22€, il est proposé :

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 22 190.22€ en recette à la section d'investissement au compte 1068, et

De reprendre l'excédent restant, en recette de la section de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 14 298.31€ et le déficit de la section d'investissement de 22 190.22€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

Approbation à l'unanimité 26 voix pour.

5. APPROBATION DES BUDGETS 2021

Les projets de budget pour l'exercice 2021 ont été construits après avis de la commission finances et conformément aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenue en conseil municipal le 03 mars dernier.

Les documents présentés ont pu évoluer depuis la dernière réunion de la commission des finances du 17 mars 2021, mais sans remettre en cause les grands équilibres approuvés. Les modifications tiennent principalement à des ajustements d'amortissements demandés par le Trésorier ou le dépôt de nouvelles subventions d'équipement.

d. Budget principal 2021

Le budget principal 2021, qui intègre désormais les opérations budgétaires des budgets annexes Port-Plage et Vol libre, est présenté en équilibre de ses sections comme suit

- Section de fonctionnement 4 469 163.04€

- Section d'investissement 1 643 682.30€, équilibrée sans avoir recours à l'emprunt suite aux décisions budgétaires intercommunales de maintien de l'attribution de compensation et le dépôt des demandes de subvention d'équipement.

A l'issue de la présentation des travaux préparatoires menés par la commission des finances en vue de l'élaboration du budget primitif 2021, M. Le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

Mme Monique PETIT s'interroge sur les modifications opérées dans les dépenses d'investissement. Elle a tenté de rapprocher les éléments arbitrés en commission finances et le document comptable présenté mais elle souhaiterait que les modifications nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement soit identifié plus clairement.

M. Le Maire partage son avis, il s'agit d'un côté d'un document de travail par projet ou opération qui est élaboré en commission alors que le document transmis est un document budgétaire par imputation comptable qui répond aux normes réglementaires et comptables. Toutefois les commentaires permettent de retrouver les éléments.

M. Molinari déplore que les dépenses déjà engagées sur les années précédentes n'aient pas été toutes présentées en commission des finances car cela impacte les chiffres qui sont présentés dans la note de synthèse. Il considère que si nous avons eu tous ces éléments en commission finances, les arbitrages auraient pu être différents et auraient peut-être permis d'engager d'autres projets en recourant à l'emprunt.

M. Littoz-Monnet lui répond que ce n'est pas si évident que cela d'autant qu'il y a de gros investissements à venir notamment la réparation de la salle polyvalente et le rond-point de la zone de la gare qui nécessiteront de recourir à l'emprunt. Il faut donc préserver la capacité d'endettement de la Commune dans cette perspective.

M. Le Maire indique que les documents de travail seront transmis aux membres du CM pour leur permettre d'assimiler la reprise de ses écritures dans le document comptable. Il rappelle que tous les arbitrages qui ont été faits en commission finances ont bien été repris dans le budget primitif, ce sont les subventions supplémentaires qui viennent équilibrer la section d'investissement sans recours à l'emprunt.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

e. Budget annexe Concession Portuaire 2021

Le budget annexe concession portuaire 2021 est présenté en équilibre de ses sections comme suit

- Section de fonctionnement 50 993.33€
- Section d'investissement 145 552.56€ avec le recours à un emprunt de 104 707.66€ permettant de couvrir le financement de l'équipement portuaire.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

f. Budget annexe Forêts 2021

Le budget annexe Forêts 2021 est présenté comme suit

- Section de fonctionnement en équilibre 49 798.31 €
- Section d'investissement en suréquilibre avec 50 002.26€ en dépenses et 51 394.61€ en recettes.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

g. Budget annexe Eau 2021

Le budget annexe Eau 2021 est présenté comme suit :

- Section de fonctionnement en équilibre : 170 619.68€
- Section d'investissement en suréquilibre avec 78 576.80€ de dépenses et 262 867.03€ de recettes, l'excédent de 184 290.23€ devra permettre d'engager des projets d'équipement structurant à l'horizon 2022, notamment le réservoir d'Arnand.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

6. Budget principal 2021 : Taux de fiscalité locale 2021.

Le budget principal a été présenté en équilibre sans augmentation des taux de fiscalité local comme cela avait été présenté en débat d'orientation budgétaire. Après avis favorable de la commission des finances du 17 mars 2021 et en l'absence de besoin de financement au budget primitif il est proposé de maintenir les taux d'imposition locale comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.95% +12.03% part départemental antérieure = 24.98%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.83%

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

7. Convention de mutualisation des services de police municipale avec la Commune de Duingt.

La Commune de Duingt a décidé de mettre en place une zone de stationnement payant aux abords de sa plage municipale. Ce nouveau dispositif nécessite la mise en place d'un service de surveillance de la voie publique.

Or la Commune de Duingt ne dispose pas de service de police municipale. Aussi son Maire, M. Rollin a sollicité la Commune de Doussard afin de pouvoir bénéficier d'une mutualisation des services de la police municipale selon les mêmes modalités que la convention établie avec la Commune de Lathuile. Après en avoir échangé avec le Chef de la police municipale, une organisation a pu être proposée. Celle-ci permettra de préserver la priorité d'intervention sur le territoire de Doussard tout en permettant de mutualiser avec les communes voisines.

Aussi il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de mutualisation avec la Commune de Duingt.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

8. Convention d'entretien de la piste pastorale de la Bornette

La piste pastorale est située sur le territoire des Commune de Bellecombe en bauges, Lathuile et Doussard. L'emprise de la piste pastorale concerne les propriétés de :

- la commune de Bellecombe en Bauges (Forêt communale, alpages du Mollard, du reposoir, de Bornette, du Golet des Ecuries)
- la commune de Doussard (Forêt communale, alpage des ailes du Nant)
- la commune de Lathuile (Forêt communale et alpage du Mollard)
- des Unités Pastorales du Mollard, du Reposoir, du Golet, des Ecuries Devant, des Ecuries Derrières, de Bornette et des Ailes du Nant qui compose le territoire de l'Afp des Cols de Bornette et du Golet.

Compte tenu de l'usage régulier de cette piste pastorale et des milieux naturels traversés, et afin d'en limiter les accès les parties conviennent que son utilisation est réservée prioritairement pour :

- La conduite de l'exploitation pastorale et forestière des unités desservies,
- L'entretien des chalets d'alpages

L'initiative de la définition des travaux de gros d'entretien sera de la responsabilité de l'AFP des Cols de Bornette et du Golet.

L'AFP proposera à la commune de Bellecombe en Bauges la nature des travaux chiffrés (justifié par devis). Après accord de la commune de Bellecombe en Bauges sur la nature et le montant des travaux, la commune de Bellecombe en Bauges sollicitera les cosignataires de cette convention en reprenant la clé de répartition initialement mis en place lors de la création de la piste :

Commune de Bellecombe en Bauges 59 %

Commune de Doussard 30 %

Commune de Lathuile 11 %

Les travaux d'entretien (excluant l'entretien courant à la charge de l'AFP) seront réalisés par la commune de Bellecombe en Bauges propriétaire de la piste.

L'AFP s'engage à faire le nettoyage de la piste et de tenir les renvois d'eau fonctionnels, chaque année. (Travaux d'entretien courant)

La commune de Bellecombe en Bauges pourra exiger la réalisation de ces travaux d'entretien courant avant l'exécution des travaux de gros entretien approuvés par les trois communes concernées.

Un état des lieux pourra être effectué à la demande de l'un des signataires une fois par an.

Il est proposé d'approuver la convention d'une durée de 5 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

9. Plan de financement du SYANE pour la réalisation des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication, route de Marceau.

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE) va réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération d'aménagement de la route de Marceau, figurant sur le tableau en annexe A15.

Le montant global est estimé à : 131 639,15 Euros avec une participation financière communale s'élevant à : 82 528,05 Euros et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 033,06 Euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que le Conseil municipal

- Approuve le plan de financement et sa répartition financière et
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 226,45 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 66 022,44 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

10. Modification du règlement intérieur de la Base nautique de Doussard.

Le règlement de la base nautique existe depuis plusieurs années, il a évolué dans le temps en s'adaptant aux pratiques. Toutefois, le port ayant été réaménagé, sa gestion ayant été déléguée, le pôle lacustre réhabilité et l'organisation de la base redéfinie à cette occasion, il convient de renouveler le règlement intérieur de la base nautique.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

11. Décisions du Maire

- Décision N°2021-07 du 16/03/2021 : Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la route de Marceau
- Décision N°2021-08 du 24/03/2021 : CDAS 2021 : Sécurisation route d'Arnand - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie.
- Décision N°2021-09 du 24/03/2021 : CDAS 2021 : Travaux route de Marceau - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie.
- Décision N°2021-010 du 24/03/2021 : BONUS RELANCE 2021 – Région Auvergne-Rhône-Alpes : Route de Marceau, demande de subvention.

12. Questions diverses

M. Le Maire informe le Conseil municipal :

- Des dernières mesures préfectorales consécutives aux mesures sanitaires gouvernementales.
- Création d'un centre de vaccination à Faverges. Il y a suffisamment de personnel soignant par contre ils ont sollicité les autres communes pour bénéficier d'une mise à disposition de personnel administratif. Doussard a mis à disposition un agent en soutien.
- Sollicitation de ASTER pour fermer la réserve dans le cadre des nouvelles mesures de confinement. La décision a été écartée, les conservateurs ont simplement interdit l'accès à la Tour de Beauvivier.
- Deux communes du bord du lac ont accepté à la demande de M. Le Préfet de prendre un arrêté obligeant le port du masque sur les bords du lac dont Doussard jusqu'au 30 avril 2021.
- Grand Annecy remet en place une modification de la circulation pour aménager une voie cyclable. M. Molinari a assisté à la réunion d'information avec les autres communes des bords du lac. Des travaux ont démarré pour des aménagements lourds qui vont fortement impacter la circulation autour du lac. Il a été convenu qu'une communication produite par Grand Annecy sera diffusée sur le territoire de la Commune.

M. Molinari informe aussi que le Raid in France, est une épreuve sportive mise en place en lien avec le PNR. C'est un raid aventure sur plusieurs jours de Bourg Saint Maurice à Aix Les Bains (400km et 17 000m de dénivelé). Il va passer par le PNR des Bauges et notamment sur Doussard. Le départ est prévu le 26 juin. Cela concerne très peu le territoire de Doussard, ils vont arriver par Lathuile, passer sur Doussard en direction de Bellecombe en Bauges par le col de la Bornette.

M. Le Maire indique que la Maxi Race est annulée par décision préfectorale. Il y a aussi le triathlon début juin, le championnat de France de Delta du 12 au 18 juin et le VV Cruiser pour lequel les organisations sont incertaines.

Lac en fête est toujours prévu le 17 juillet mais on n'a pas de nouvelles des organisateurs.

M. Le Maire souhaite aussi parler d'urbanisme. Depuis le carencement, beaucoup d'opérateurs démarchent la Mairie pour évaluer les faisabilités sur notre territoire. Beaucoup de rumeur circulent, il rappelle qu'il y a un adjoint délégué, M Recoque ainsi qu'une commission urbanisme qui siège en CCSLA, il ne faut donc pas hésiter à les solliciter pour vérifier avec eux les dires dont vous avez écho.

Monique Petit fait remarquer qu'il y a une incompréhension de la part de des habitants de Doussard sur la notion de logements sociaux, alors que ce sont des logements accessibles. Les personnes âgées notamment sont inquiètent de voir le nombre de logements sociaux à sortir de terre. Il semble opportun de communiquer sur ce que sont les logements sociaux, car cela concerne près de 70% de la population de Haute-Savoie et notamment des jeunes actifs, des familles qui du fait du prix du foncier sur le bassin annecien ne peuvent pas se loger dans le parc privé.

Un article dans la presse local à visée pédagogique semble une bonne chose, afin d'expliquer l'obligation de la Commune de produire les logements sociaux et les critères d'accession à ce type de logement.

C'est un document à préparer en commission communication en lien avec la commission urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé et les toutes les questions diverses évoquée, M. Le Maire clôt la séance à 21h05.

Fait à Doussard, le 08 avril 2021
Michel COUTIN – Maire de Doussard